

Conseil Municipal du 11 décembre 2023

à 18h00

N°ordre 8
N° identifiant 2023-0262

Titre Coût moyen horaire par catégorie

Rapporteur(s) M. Stéphane ALLOUCH
Date de la convocation 04/12/2023

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance Théo SAGET

PJ.

Membres en exercice 0
Quorum 27

Présents 0

Absents 0

Mandats 0 Mandants Mandataires

Observations L'ordre de passage des délibérations est le suivant : 1, 55 à 56, 2 à 35 et 37 à 54.
La 36 est retirée.

Projet de délibération étudié par:	Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Adjointe Ressources Mission Appui - Pilotage interne
------------------	--

Les services de la Collectivité effectuent parfois des travaux en régie de valorisation du patrimoine et interviennent également pour la remise en état du domaine public ou privé de la Collectivité après des dégâts causés par des tiers. Ils sont également appelés pour assurer en urgence la sécurité sur le domaine public, suite à la carence des entreprises ou des gestionnaires de réseaux. Les régies réalisent également des travaux à la demande des riverains. Dans ce cadre, une facturation est émise par la collectivité auprès de tiers dans laquelle le coût de main d'œuvre est pris en compte. À ce titre et pour toute autre nécessité, il convient de déterminer le coût moyen horaire évalué de la manière suivante :

- coût horaire agent catégorie C : 30,84 €/heure
- coût horaire agent catégorie B : 34,74 €/heure
- coût horaire agent catégorie A : 47,19 €/heure.

Un coefficient multiplicateur s'applique pour les heures travaillées le dimanche, les jours fériés et de nuit (de 22 h 00 à 6 h 00), soit un coût horaire x 2.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé d'adopter les coûts horaires tels que définis ci-dessus.

POUR	0		La Maire,
CONTRE	0		Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		Théo SAGET

RESULTAT DU VOTE	
-------------------------	--

Mise en ligne le			
Date de réception en préfecture		Identifiant de télétransmission	
Nomenclature Préfecture	4.1	Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.	